

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1000

présenté par  
Mme Thill

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La question qui nous occupe n'est pas celle de l'égalité mais le risque réel de l'aliénation de l'humain par la technique.

Du scandale des études biaisées, aux témoignages de collectifs de médecins et de spécialistes, aux témoignages de la souffrance et des difficultés relatés par des enfants nés par PMA ou GPA, en passant par les états généraux de la bioéthique, autant d'études, d'analyses, de positionnements, d'avis ... que le Gouvernement refuse de prendre en compte.

Dans une tribune remarquable, trois homosexuels (Jean-Mathias Sargologos est diplômé en science politique et de HEC-Montréal, étudiant aux cycles supérieurs en histoire de l'art, et journaliste - Sébastien de Crèvecoeur est normalien (Ulm), ancien professeur de philosophie, chercheur en management, et consultant en art - Jacques Duffourg-Müller est critique musical) prennent publiquement position contre la PMA et la GPA, et ce dans le contexte de l'ouverture des états généraux de la bioéthique en janvier 2018. Non sans courage, ils mettent en avant des arguments de raison et non d'émotion, remettant également en cause le « monopole des associations dites LGBT » quant à leur représentativité de la parole homosexuelle.

Ces hommes libres rappellent que de nombreux homosexuels étaient présents dans les cortèges de La Manif pour tous dès les origines du mouvement, mais que leur modération comme leur sagesse ont été couvertes par les invectives et les procès d'intention en homophobie des LGBT et de leurs partisans.

Ils refusent de « servir de caution morale » pour justifier les graves dérives réalisées au nom d'un individualisme exacerbé et ce qui n'est rien d'autre qu'une tentative de briser l'interdit entourant la réification du corps humain.

S'opposer à la PMA pour toutes n'est pas de l'homophobie, mais simplement un rappel objectif des faits. Ils le disent : "ce constat est peut-être difficile à entendre pour certains, mais nous pensons pour notre part qu'assumer pleinement son homosexualité revient aussi à accepter les limites qui en découlent."

Portons à la connaissance de tous l'article paru dans le Figaro le 26/01/2018  
: <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/01/26/31003-20180126ARTFIG00197-en-tant-qu-homosexuels-il-est-de-notre-devoir-de-prendre-position-contre-la-pma-et-la-gpa.php>

Le désir d'enfant chez les personnes homosexuelles est éminemment légitime, mais ne peut cependant se réduire à l'égalité, à des droits, et à la lutte contre les discriminations. Une telle vision simpliste implique qu'il existerait une inégalité dans l'accès à la procréation pour les homosexuels, que cette inégalité serait le fruit d'une discrimination, et qu'il appartiendrait à l'état de corriger cette situation en ouvrant la PMA aux couples de femmes. Cet argument est fallacieux. En effet, deux hommes ou deux femmes ensemble ne peuvent intrinsèquement concevoir un enfant et cette impossibilité de procréer est une donnée objective qui n'est pas le fruit d'une quelconque action discriminante de la société ou de la condition homosexuelle.

Ainsi, les personnes homosexuelles ne peuvent prétendre à une réparation de l'état afin de pallier une discrimination puisque celle-ci n'existe pas. Dire cela n'est pas de l'homophobie, mais un rappel objectif des faits.

Dans ce débat, la plupart des arguments avancés par les défenseurs de la PMA pour toutes sont subjectifs : désir d'enfant, souffrance de ne pas pouvoir en avoir, sentiment de discrimination ... Or, face à l'ampleur des enjeux, l'État ne doit pas fonder son action sur les émotions et les inclinaisons subjectives de chacun, mais devrait au contraire la fonder sur la raison.

L'AMP est une technique qui permet de pallier une condition médicale d'infertilité d'un couple hétérosexuel, permettre son accès aux couples de femmes reviendrait à sous-entendre que les femmes homosexuelles seraient malades, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Au nom du principe d'égalité, une fois la PMA pour les couples de femmes légalisée, il sera impossible d'interdire la GPA ultérieurement. Au nom de quoi les homosexuels hommes n'auraient-ils pas, eux aussi, le droit d'avoir accès à une nouvelle technique leur permettant de concevoir un enfant ?

A la réification de la femme s'ajoute celle de l'enfant qui serait l'objet d'une transaction contractuelle, ce dernier devient donc lui aussi un objet, et non plus une personne. Des avancées techniques ne sont pas forcément des progrès sur le plan moral. Les partisans de la PMA pour toutes se parent de la vertu de la lutte contre l'homophobie pour les faire accepter, mais devons-nous être une caution morale à cette vision archaïque et régressive de l'être humain, même au nom de la liberté ?

Si l'Assemblée Nationale adopte l'article 1, cela nous rend, nous législateurs, responsables de la naissance d'orphelins de pères et des conséquences que cela aura dans les années à venir à la fois du point de vue psychologique pour ces enfants et juridique des actions qu'ils pourront entreprendre à leur majorité.